



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour une meilleure insertion des personnes souffrant d'un handicap

Question écrite n° 27367

## Texte de la question

M. Sébastien Chenu attire l'attention de Mme la ministre du travail sur le chômage chez les personnes handicapées. École, sport, transport, rien n'est facile d'accès pour les personnes atteintes d'un handicap. Et les choses ne sont pas différentes dans le monde du travail puisque s'il y a plus de 8 % de chômeurs en France, le taux de chômage est deux fois plus important chez les personnes handicapées. D'autant plus que les salariés en situation d'invalidité ont une rémunération souvent inférieure par rapport à leurs collègues. L'association des paralysés de France (APF) indiquait en 2017 qu'ils étaient un demi million ayant un handicap à être inscrits à Pôle emploi, triste record. La loi de 1987 défendait pourtant l'instauration de 6 % de personnes en situation de handicap pour les entreprises privées de plus de 20 salariés ; ils sont aujourd'hui 3,4 % dans le privé et 5,3 % dans le public. Actuellement, 2,7 millions de personnes, selon les chiffres du ministère, sont reconnues comme ayant un handicap, dont moins d'un million ayant un emploi. L'immense majorité des travailleurs handicapés sont dans une situation précaire avec 2 000 euros de moins par an que les travailleurs valides. M. le député estime indigne d'abandonner ces Français en difficulté. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour que ces personnes en situation de handicap puissent arrêter de vivre dans la précarité et qu'elles puissent enfin trouver plus facilement un emploi. Il l'interroge aussi sur ses intentions pour que chacune de ces personnes puisse vivre, avec sa famille, dignement de son travail.

## Texte de la réponse

L'ensemble des composantes de la politique de l'emploi des travailleurs handicapés a été revisité depuis le début du quinquennat. L'ambitieuse feuille de route pour l'emploi des travailleurs handicapés est à cet égard détaillée dans la stratégie « Ensemble, osons l'emploi ». Ainsi, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés a connu une réforme importante afin de favoriser leur emploi direct et permettre leur pleine intégration dans la collectivité de travail et la société. En 2019, la baisse du nombre de demandeurs d'emplois en situation de handicap a été plus forte (-3,9%) que pour l'ensemble de la population (-3,2%). On observe par ailleurs une progression de 15% des entrées en formation des personnes en situation de handicap, ce qui confirme la dynamique de montée en qualification soutenue notamment par l'effort financier attaché au Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Cette amélioration conforte ainsi les mesures prises depuis deux ans par le gouvernement. La stratégie interministérielle « Ensemble, osons l'emploi » doit permettre d'accélérer le mouvement avec plus d'entrées en formation, un doublement des apprentis en situation de handicap, un accès simplifié à l'information, une mobilisation importante des employeurs ou encore un accompagnement fluidifié des parcours grâce notamment au développement des opportunités d'emploi dans les entreprises adaptées, au renforcement de l'emploi accompagné ou encore à l'expertise du secteur protégé. Le duoday, qui s'est tenu le 19 novembre 2020, a, à cet égard, constitué un moment fort pour amplifier la dynamique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Chenu](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 27367

**Rubrique** : Personnes handicapées

**Ministère interrogé** : [Travail](#)

**Ministère attributaire** : [Insertion](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [10 mars 2020](#), page 1861

**Réponse publiée au JO le** : [1er décembre 2020](#), page 8775